



LEAP Eugénie Joubert

16 Bis rue traversière
43200 YSSINGEAUX
Tél : 04.71.65.75.10

FICHE D'INSCRIPTION
Année Scolaire 2023-2024
LEAP EUGENIE JOUBERT

Demande d'inscription

4^{ème} Pro <input type="checkbox"/>	3^{ème} Pro <input type="checkbox"/>	CAP1 SAPVER <input type="checkbox"/>	CAP2 SAPVER <input type="checkbox"/>
2de Bac Pro SAPAT <input type="checkbox"/>	1^{ère} Bac Pro SAPAT <input type="checkbox"/>	Terminale Bac Pro SAPAT <input type="checkbox"/>	
CAP AEPE en apprentissage <input type="checkbox"/>		Aide-Soignant en apprentissage <input type="checkbox"/>	
NOM DE L'ELEVE :			Régime Souhaité : <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
Prénom de l'élève :			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :			
Nationalité :			

Cursus Scolaire

Année scolaire	Classe	Etablissement - Adresse
2022-2023		
2021-2022		
2020-2021		

Représentants légaux

	Père	Mère
	Mariés <input type="checkbox"/> Concubins <input type="checkbox"/> Célibataires <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veufs <input type="checkbox"/>	
Si autres représentants, précisez :		
	NOM Prénom :	NOM Prénom : NOM de jeune fille :
Adresse complète		
Téléphone Fixe		
Téléphone Portable		
Email		
Profession		
Téléphone travail		

Autres précisions :

- Dyslexique (bilan orthophonique à fournir à la rentrée).....
Précisez
- PAP
- PAI

- Avez-vous d'autres enfants scolarisés dans l'établissement ? OUI NON
Si oui, indiquez les noms, prénoms et classes :
.....
.....

- Comment avez-vous eu connaissance de notre établissement ? (Site internet, affiches, publicité, bouche à oreille)

- Autre remarque :

Pour valider l'inscription de votre enfant, veuillez nous retourner ce document dûment rempli ainsi qu'un chèque du montant des arrhes dues à l'ordre de l'OGEC.

* Les arrhes, à valoir sur les frais d'inscription de l'année scolaire 2023-2024, sont de 50€.

* Les arrhes, à valoir sur les frais d'internat et d'inscription de l'année 2023-2024, sont de 281 €. (231+50)

Ces arrhes seront déduites de la facture du 1^{er} trimestre (non remboursées en cas de désistement)

Date :

Signature des représentants légaux

Signature de l'élève